

Plan de reprise départemental des Côtes d'Armor

Ce plan se donne pour objectif d'apporter des éclairages sur les conditions de sortie progressive du confinement pour les écoles publiques du département et propose des pistes possibles pour la phase opérationnelle de cette nouvelle étape de la gestion de la crise sanitaire.

Il décline ou complète les éléments de la circulaire nationale, ainsi que les conseils prodigués par Monsieur le Recteur d'académie dans sa note du 30 avril 2020.

La sortie progressive du confinement nécessite une observation rigoureuse des préconisations du protocole sanitaire fourni par le ministère et validé par les différentes instances nationales. Il reste un élément de référence sur lequel il conviendra de s'appuyer, pour toutes les questions relatives à la situation sanitaire. Ces dernières ne sont donc pas abordées dans le présent plan.

Au-delà des préconisations de ce plan de reprise, il est important de rappeler que conformément aux instructions du Premier Ministre et du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les conditions de mise en œuvre de la rentrée sont observées et adaptées au plus près des situations locales.

1/ Prérentrée :

La journée de prérentrée se déroulera le 11 mai dans le premier degré. Les modalités d'organisation de cette journée sont arrêtées localement et peuvent prendre différentes formes. Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du Covid 19 ou qui ont dans leur entourage une personne vulnérable, sont appelés, conformément aux instructions sanitaires, à ne pas se déplacer dans leur école. Ils seront associés à la réflexion de l'équipe sur l'organisation de la sortie du confinement selon des modalités arrêtées localement. En particulier, sera évoquée leur contribution à l'enseignement à distance.

Si l'équipe le souhaite, en fonction des considérations locales, il est possible de mobiliser le 12 mai comme deuxième journée de pré-rentrée. La demande devra être effectuée auprès de l'IEN de circonscription.

2/ Conseils pour l'organisation pédagogique :

Plusieurs préconisations ou suggestions apparaissent déjà dans les circulaires et notes indiquées dans l'introduction de ce plan. D'autres formes d'organisation pédagogique restent possibles, à l'initiative des équipes d'école et en lien avec l'IEN de circonscription. En particulier et sans que cela revête un caractère impératif, il est possible d'envisager une modalité dans laquelle les professeurs des écoles

préparent des séquences pédagogiques sur la base d'un enseignement en distanciel (cours, applications, recours à des ressources nationales ou académiques en ligne...).

L'enseignant peut se saisir de ces séquences en présentiel, avec les élèves que l'école accueillera de manière régulière. Cette modalité permet pour l'enseignant, d'éviter d'avoir à préparer différentes modalités d'enseignement, dans la mesure où ils mobiliseront les mêmes objectifs et les mêmes supports. Dans ce cas précis, il convient, en équipe et selon le contexte, d'envisager la question du contact à maintenir avec les familles pour lesquelles les enfants sont instruits à distance. L'enseignant de la classe n'a pas nécessairement vocation à assurer ce contact seul, si d'autres modalités sont possibles.

D'autres types d'organisations sont envisageables et certaines ont déjà été validées par l'IEN de circonscription. Elles peuvent faire l'objet d'une mutualisation pour guider les écoles si elles le souhaitent, à l'initiative des équipes de circonscription qui sont des conseils précieux en cette période d'adaptation et de renouvellement des pratiques professionnelles.

Pour mémoire, l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Par ailleurs, pour accompagner les professeurs dans cette démarche, le ministère met à leur disposition un ensemble de [fiches « objectifs pédagogiques prioritaires » et des exercices de bilan](#) pour chaque niveau de la maternelle à la classe de 3^e.

Au niveau du département, des fiches d'activités destinées aux élèves des trois cycles seront fournies à titre d'exemple chaque semaine, accessibles sur Toutatice. Ces fiches centrées sur les fondamentaux pourront être mobilisées pour les enfants qui suivent un enseignement en distanciel et en même temps, par ceux présents à l'école, répondant ainsi à une des modalités proposées dans cette circulaire.

Il est possible pour les écoles et les équipes qui le souhaitent, afin d'être en capacité d'accueillir plus d'élèves en présentiel et ainsi, de contribuer à l'effort de la nation pour la sortie du confinement, ou pour toute autre considération locale qui faciliterait l'organisation pédagogique, de revoir la répartition des élèves qui du coup, pourraient ne pas être pris en charge dans leur groupe classe habituel. Cette modalité reste à l'appréciation de l'équipe d'école et fera l'objet d'une validation par l'IEN de circonscription.

3/ Accompagnement du retour à l'école des adultes et des enfants :

Des documents ressources seront mis à la disposition des directeurs et des directrices sous forme d'une mallette pédagogique réalisée avec l'expertise de Madame Nathalie Bonneton Botté, maîtresse de conférences en psychologie. Cette mallette sera disponible à compter du mercredi 6 mai. Elle sera diffusée via Toutatice, rubrique pédagogie 22.

Une attention particulière sera accordée à la consolidation des compétences psychosociales des élèves, après cette période de confinement qui aura été vécue diversement selon les situations familiales.

Les premiers temps de retour à l'école feront l'objet d'un travail spécifique sur l'apprentissage des gestes barrière. Ces apprentissages seront repris régulièrement pour s'assurer de leur bonne appropriation par les élèves. Les personnels de santé de l'Education Nationale ont été sollicités par Monsieur le Recteur pour accompagner les équipes pédagogiques sur ce sujet.

Des supports sont également proposés par le national qu'il est conseillé de mobiliser. Ils feront l'objet d'une diffusion avant la reprise.

4/ Accueil des élèves par alternance :

En fonction du nombre d'élèves à accueillir et des professeurs des écoles mobilisables, il sera peut-être nécessaire d'organiser une alternance. Cette alternance doit s'inscrire dans les grandes lignes arrêtées au niveau ministériel. Il semble utile d'en préciser certains contours, en sachant que chaque situation locale pourra faire évoluer le modèle.

S'agissant des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire et à la continuité de la vie de la nation, il est nécessaire de leur garantir un accueil continu. En fonction des circonstances locales, ils peuvent malgré tout être concernés par l'alternance si d'autres possibilités de prise en charge existent lorsqu'ils ne seront pas en classe.

5/ Dates de retour à l'école :

La rentrée des élèves doit s'observer localement et pourra faire l'objet d'un échelonnement, en fonction des organisations retenues et des contraintes et opportunités. Dans un souci de cohérence, cette rentrée devra prioritairement être envisagée avant la fin de la semaine du 11 mai et pourra s'organiser en privilégiant les niveaux suggérés par la note académique du 30 avril. Tout autre format est possible et fera l'objet d'une validation par l'IEN de circonscription. Une forme de stabilité de l'organisation est à prioriser pour faciliter la reprise et donner des repères.

6/ Information aux familles et réunion du conseil d'école

L'école sollicite chaque famille pour recueillir son intention de suivre sa scolarisation en présentiel. Il est nécessaire de disposer d'une première estimation la plus fiable possible pour le 5 mai, afin de pouvoir ensuite envisager plus précisément l'organisation des semaines à venir. Conformément aux instructions nationales, il conviendrait que l'engagement des familles porte sur la période qui ira du retour à l'école au 1^{er} juin 2020, date à laquelle les nouvelles considérations nationales sur l'évolution de la pandémie sont annoncées.

L'organisation est envisagée en lien avec la collectivité territoriale compétente, ainsi que les parents d'élèves ou leurs représentants.

Pour favoriser le dialogue, il est conseillé de réunir le conseil d'école pour information sur l'organisation de la sortie du confinement. Là aussi, toutes les modalités d'information du conseil d'école sont envisageables, en fonction de la situation locale.

L'école devra s'assurer que chaque famille dispose du plan de reprise globale de l'école avant le 7 mai. Si l'organisation retenue entraîne la nécessité d'avoir recours à un mode d'accueil par alternance, chaque famille concernée devra disposer du calendrier de l'alternance en tout état de cause avant la reprise des élèves.

7/ Transport scolaire :

Lorsque le fonctionnement ordinaire de l'école nécessite le recours aux transports (par exemple dans les RPI), l'école se rapprochera de l'autorité organisatrice pour communiquer dès que possible, les informations sur les journées de présence à l'école et sur le nombre d'enfants à transporter.

La période de confinement et la manière dont elle a été gérée par les personnels de l'Education ont été unanimement reconnus comme étant une grande réussite, grâce à l'engagement et à l'adaptabilité et à la créativité dont chacun a su faire preuve.

Votre engagement pour la sortie progressive du confinement sera sans nul doute également qualifié de succès, au regard de la continuité de cet engagement et de la volonté collective de contribuer à cet effort pour la nation.

Les équipes d'encadrement seront présentes à vos côtés pour vous accompagner au quotidien, en toute confiance.